

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°10

ARRÊTÉ

pris en application des articles R. 4137-10 à R. 4137-12 et de l'article R. 4137-25 du livre 1er de la partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 23 décembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *cabinet.*

ARRÊTÉ pris en application des articles R. 4137-10 à R. 4137-12 et de l'article R. 4137-25 du livre 1er de la partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 23 décembre 2010

NOR D E F T 1 0 5 2 9 6 2 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Arrêté du 1er juillet 2010 (BOC N° 35 du 27 août 2010, texte 3. ; BOEM 130.1.1, 300.6.1.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 130.1.1, 300.6.1.2

Référence de publication : BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 10.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de justice militaire, notamment son article L. 311-13 ;

Vu le livre 1^{er} de la partie IV. du code de la défense, notamment ses articles L. 4137-1 à L. 4137-5 ;

Vu le livre 1^{er} de la partie IV. du code la défense relatif aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires,

Arrête :

Art. 1er. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires, titulaires d'un titre de commandement, reçoivent l'appellation de chef de corps et sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe I. du présent arrêté.

Art. 2. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie à l'article premier du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe II. du présent arrêté.

Art. 3. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie aux articles premier et deuxième du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau tenant compte de dispositifs particuliers devant être mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe III. du présent arrêté.

Art. 4. Pour l'armée de terre, chaque autorité militaire de troisième niveau dispose du pouvoir disciplinaire de ce niveau, sur l'ensemble des militaires du rang appartenant aux formations dont la portion centrale se situe sur son territoire.

Art. 5. L'arrêté du 1^{er} juillet 2010 pris en application des articles R. 4137-10 à R. 4137-12 et de l'article R. 4137-25 du livre 1^{er} de la partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est abrogé.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le colonel,
chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre,*

Daniel MÉNAOUINE.

ANNEXE I.

**LISTE DES CHEFS DE CORPS ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIS DU
POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR
COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT RATTACHÉS.**

1. RÉGION TERRE ÎLE-DE-FRANCE.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
121e régiment du train (121e RT).	Montlhéry.	Commandant le 121e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
1er groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (1er GLCAT).	Brétigny-sur-Orge.	Commandant le 1er GLCAT.	Général commandant la 1re BL.
1re base de soutien au commandement (1re BSC).	Paris.	Commandant la 1re BSC.	Général adjoint territorial au général commandant la région terre Île-de-France (RT IDF).
2e base de soutien au commandement (2e BSC).	Vincennes.	Commandant la 2e BSC.	Général adjoint territorial au général commandant la RT IDF.
3e base de soutien au commandement (3e BSC) (1).	Versailles.	Commandant de la 3e BSC.	Général adjoint major au général commandant la RT IDF.
526e bataillon du train (526e BT).	Saint-Germain-en-Laye.	Commandant le 526e BT.	Chef d'état-major de la RT IDF.
8e régiment de transmissions (8e RT) (2).	Suresnes.	Commandant le 8e RT.	Directeur central adjoint de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI).
Centre sportif d'équitation militaire (CSEM).	Fontainebleau.	Commandant le CSEM.	Général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.
École polytechnique.	Palaiseau.	Directeur de la formation humaine et militaire et chef de corps de l'école polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique.
École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME).	Rueil-Malmaison.	Commandant l'EMSOME.	Général commandant l'EMSOME.
Groupement de recrutement de la légion étrangère (GRLE).	Fontenay-sous-Bois.	Commandant le GRLE.	Général commandant la légion étrangère (COMLE).
Groupement de transit et d'administration du personnel isolé (GTAPI).	Rueil-Malmaison.	Commandant le GTAPI.	Général adjoint major au général commandant la RT IDF.
Groupement recrutement	Vincennes.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur

sélection (GRS).			recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).
Lycée militaire.	Saint-Cyr-l'École.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la formation et des écoles (DRHAT/SDFE).
<p>(1) Dont le centre de production alimentaire (CPA) de Satory.</p> <p>(2) À titre indicatif, désignations de l'AM 1 et l'AM 2 relevant de la DIRISI. Clôture procédure EVEN GRAVE à la charge de la RT IDF.</p>			

2. COMMANDEMENT ORGANIQUE TERRE POUR L'OUTRE-MER ET À L'ÉTRANGER.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2 ^e NIVEAU (AM 2).
13 ^e demi-brigade de la légion étrangère (13 ^e DBLE).	Djibouti.	Commandant la 13 ^e DBLE.	Commandement interarmées (COMIA) Djibouti (1).
23 ^e bataillon d'infanterie de marine (23 ^e BIma).	Dakar.	Commandant le 23 ^e BIma.	COMIA Dakar (1).
2 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2 ^e RPIma).	Saint-Pierre.	Commandant le 2 ^e RPIma.	COMIA Saint-Denis (1).
33 ^e régiment d'infanterie de marine (33 ^e RIma).	Fort-de-France.	Commandant le 33 ^e RIma.	COMIA Fort-de-France (1).
3 ^e régiment étranger d'infanterie (3 ^e REI).	Kourou.	Commandant le 3 ^e REI.	COMIA Cayenne (1).
41 ^e bataillon d'infanterie de marine (41 ^e BIma).	Pointe-à-Pitre.	Commandant le 41 ^e BIma.	COMIA Fort-de-France (1).
5 ^e régiment interarmes d'outre-mer (5 ^e RIAOM).	Djibouti.	Commandant le 5 ^e RIAOM.	COMIA Djibouti (1).
6 ^e bataillon d'infanterie de marine (6 ^e BIma).	Libreville.	Commandant le 6 ^e BIma.	COMIA Libreville (1).
9 ^e régiment d'infanterie de marine (9 ^e RIma).	Cayenne.	Commandant le 9 ^e RIma.	COMIA Cayenne (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Djibouti.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées (EMIA).	COMIA Djibouti (1).
CMMT.	Libreville.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Libreville (1).
CMMT.	Dakar.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Dakar (1).
CMMT.	Fort-de-France.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Fort-de-France (1).
CMMT.	Cayenne.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Cayenne (1).
CMMT.	Nouméa.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Nouméa (1).
CMMT.	Arue.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Papeete (1).
CMMT.	Saint-Denis.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Saint-Denis (1).
CMMT.	Pointe-à-Pitre.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Fort-de-France (1).

Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Fort-de-France.	Commandant le 33 ^e RIMa.	COMIA Fort-de-France (1).
Bureau terre du CIRFA.	Pointe-à-Pitre.	Commandant le 41 ^e BIMa.	COMIA Fort-de-France (1).
Bureau terre du CIRFA.	Cayenne.	Commandant le 9 ^e RIMa.	COMIA Cayenne (1).
Bureau terre du CIRFA.	Arue.	Commandant le RIMaP-P.	COMIA Papeete (1).
Bureau terre du CIRFA.	Saint-Denis.	Commandant le 2 ^e RPIMa.	COMIA Saint-Denis (1).
Bureau terre du CIRFA.	Nouméa.	Commandant le RIMaP-NC.	COMIA Nouméa (1).
Détachement de la légion étrangère de Mayotte (DLEM).	Mayotte.	Commandant le DLEM.	COMIA Saint-Denis (1).
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC).	Nouméa.	Commandant le RIMaP-NC.	COMIA Nouméa (1).
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (RIMaP-P).	Papeete.	Commandant le RIMaP-P.	COMIA Papeete (1).
(1) AM 2 donnée à titre d'information, la désignation de ces autorités relevant de l'état-major des armées (EMA).			

3. RÉGION TERRE NORD-OUEST.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2 ^e NIVEAU (AM 2).
11 ^e régiment d'artillerie de marine (11 ^e RAMa).	Saint-Aubin-du-Cornier.	Commandant le 11 ^e RAMa.	Général commandant la 9 ^e brigade légère blindée de marine (9 ^e BLBMa).
12 ^e base de soutien du matériel (12 ^e BSMAT).	Neuvy-Pailloux.	Commandant la 12 ^e BSMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
2 ^e régiment de dragons - NBC (2 ^e RD - NBC).	Fontevraud-l'Abbaye.	Commandant le 2 ^e RD - NBC.	Chef de la division « emploi » du commandement des forces terrestres (CFT).
2 ^e régiment d'infanterie de marine (2 ^e RIMa).	Champagne.	Commandant le 2 ^e RIMa.	Général commandant la 9 ^e BLBMa.
2 ^e régiment du matériel (2 ^e RMAT) (1).	Bruz.	Commandant le 2 ^e RMAT.	Général directeur du SMITer.
3 ^e régiment d'infanterie de marine (3 ^e RIMa).	Vannes.	Commandant le 3 ^e RIMa.	Général commandant la 9 ^e BLBMa.
42 ^e régiment de transmissions (42 ^e RT).	Laval.	Commandant le 42 ^e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
43 ^e bataillon de transmissions (43 ^e BT) (2).	Orléans.	Commandant le 43 ^e BT.	Directeur central adjoint de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI).
517 ^e régiment du train (517 ^e RT).	Châteaoux-La-Martinerie.	Commandant le 517 ^e RT.	Général commandant la 1 ^{re} brigade logistique (1 ^{re} BL).
12 ^e régiment de cuirassiers (12 ^e RC).	Olivet.	Commandant le 12 ^e RC.	Général commandant la 2 ^e brigade blindée (2 ^e BB).
6 ^e régiment du génie (6 ^e RG).	Angers.	Commandant le 6 ^e RG.	Général commandant la 9 ^e BLBMa.
Centre d'études et de	Bourges.	Commandant le CEDIMAT.	Général directeur adjoint au directeur

d é v e l o p p e m e n t s informatiques du matériel de l'armée de terre (CEDIMAT).			central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).
Centre militaire de formation professionnelle (CMFP) (3).	Fontenay-le-Comte.	Commandant le CMFP.	Général sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) (4).
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM).	Roscanvel.	Commandant le CPEOM.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Centre parachutiste d'entraînement spécialisé (CPES).	Saran.	Commandant le CPES.	Commandant le CIRP.
Escadrille d'avions de l'armée de terre (EAAT) (5).	Rennes.	Commandant le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Rennes - 16e groupe d'artillerie (16e GA).	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
Groupement recrutement sélection (GRS).	Rennes.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT.
Prytanée national militaire (PNM).	La Flèche.	Commandant le PNM.	Général sous-directeur de la formation et des écoles (DRHAT/SDFE).
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 (UIISC 1).	Nogent-le-Rotrou.	Commandant l'UIISC 1.	Commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).

(1) Dont détachements de Poitiers, de Lagord, d'Angoulême et de Souge.

(2) À titre indicatif, désignations de l'AM 1 et l'AM 2 relevant de la DIRISI. Clôture procédure EVEN GRAVE à la charge de la région terre Nord-Ouest (RT NO).

(3) Transfert vers la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).

(4) À compter de la date d'effet du transfert et dans l'attente de publication des textes, lire « Général directeur de reconversion de la défense ».

(5) Unité rattachée pour administration au GSBdD de Rennes - 16e GA.

4. RÉGION TERRE NORD-EST.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
110e régiment d'infanterie (110e RI).	Donaueschingen.	Commandant le 110e RI.	Général commandant la brigade franco-allemande (BFA) s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
132e bataillon cynophile de l'armée de terre (132e BCAT).	Suippes.	Commandant le 132e BCAT.	Chef de la division « emploi » du commandement des forces terrestres (CFT).
13e régiment de dragons parachutistes (13e RDP).	Dieuze.	Commandant le 13e RDP.	Général commandant la brigade des forces spéciales terre (BFST).
13e régiment du génie (13e RG).	Valdahon.	Commandant le 13e RG.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
152e régiment d'infanterie (152e RI).	Colmar.	Commandant le 152e RI.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
	Phalsbourg.		

15e base de soutien du matériel (15e BSMAT).		Commandant la 15e BSMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
16e bataillon de chasseurs (16e BCh).	Bitche.	Commandant le 16e BC.	Général commandant la 2e BB.
19e régiment du génie (19e RG).	Besançon.	Commandant le 19e RG.	Général commandant la 7e BB.
1er régiment de chasseurs (1er RCh).	Thierville-sur-Meuse.	Commandant le 1er RCh.	Général commandant la 7e BB.
1er régiment d'artillerie (1er RA).	Belfort.	Commandant le 1er RA.	Général commandant la 7e BB.
1er régiment d'artillerie de marine (1er RAMa).	Couvron-et-Aumencourt.	Commandant le 1er RAMa.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
1er régiment de tirailleurs (1er RTir).	Épinal.	Commandant le 1er RTir.	Général commandant la 1re BM.
1er régiment d'hélicoptères de combat (1er RHC).	Phalsbourg.	Commandant le 1er RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du CFT.
1er régiment d'infanterie (1er RI).	Sarrebourg.	Commandant le 1er RI.	Général commandant la 1re BM.
1er régiment du matériel (1er RMAT).	Woippy.	Commandant le 1er RMAT.	Général directeur du SMITer.
1er régiment médical (1er R.Med).	Châtel-Saint-Germain.	Commandant le 1er R.Med.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
28e groupe géographique (28e GG).	Haguenau.	Commandant le 28e GG.	Général commandant la brigade de renseignement.
2e régiment de hussards (2e RH).	Haguenau.	Commandant le 2e RH.	Général commandant la brigade de renseignement.
35e régiment d'infanterie (35e RI).	Belfort.	Commandant le 35e RI.	Général commandant la 7e BB.
3e régiment de hussards (3e RH).	Immendingen.	Commandant le 3e RH.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
3e régiment d'hélicoptères de combat (3e RHC).	Étain.	Commandant le 3e RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du CFT.
3e régiment du génie (3e RG).	Charleville-Mézières.	Commandant le 3e RG.	Général commandant la 1re BM.
402e régiment d'artillerie (402e RA).	Châlons-en-Champagne.	Commandant le 402e RA.	Général commandant la 1re BM.
40e régiment d'artillerie (40e RA).	Suippes.	Commandant le 40e RA.	Général commandant la 2e BB.
40e régiment de transmissions (40e RT).	Thionville.	Commandant le 40e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
41e régiment de transmissions (41e RT).	Douai.	Commandant le 41e RT.	Général commandant la BTAC.
43e régiment d'infanterie (43e RI) (1).	Lille.	Commandant le 43e RI.	Général chef d'état-major du CFT.
44e régiment de transmissions (44e RT).	Mutzig.	Commandant le 44e RT.	Général commandant la brigade de renseignement.
4e groupe d'escadrons de hussards (4e GEH) (2).	Montigny-lès-Metz.	Commandant le 4e GEH.	Général adjoint major au général commandant la région terre Nord-Est (RT NE).
	Mourmelon-le-Grand.		Général commandant la 2e BB.

501e régiment de chars de combat (501e RCC).		Commandant le 501e RCC.	
511e régiment du train (511e RT).	Auxonne.	Commandant le 511e RT.	Général commandant la 1re BL.
516e régiment du train (516e RT).	Toul.	Commandant le 516e RT.	Général commandant la 1re BL.
53e régiment de transmissions (53e RT).	Lunéville.	Commandant le 53e RT.	Général commandant la BTAC.
54e régiment de transmissions (54e RT).	Haguenau.	Commandant le 54e RT.	Général commandant la brigade de renseignement.
61e régiment d'artillerie (61e RA).	Chaumont.	Commandant le 61e RA.	Général commandant la brigade de renseignement.
6e régiment du matériel (6e RMAT).	Besançon.	Commandant le 6e RMAT.	Général directeur du SMITer.
8e régiment d'artillerie (8e RA).	Commercy.	Commandant le 8e RA.	Général commandant la 7e BB.
8e régiment du matériel (8e RMAT).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le 8e RMAT.	Général directeur du SMITer.
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant le BCS de la BFA s'il est français (3) (4).	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
Bataillon de quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRR-E).	Strasbourg.	Commandant du BQG CRR-E s'il est français (3) (4).	Général représentant français auprès du général commandant le corps européen.
Centre d'entraînement au combat (CENTAC).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CENTAC.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CEPC.	Général commandant le CCPF.
Centre d'entraînement en zone urbaine (CENZUB).	Sissonne.	Commandant du CENZUB.	Général commandant le CCPF.
Centre d'instruction santé de l'armée de terre (CISAT).	Metz.	Commandant le CISAT.	Général commandant les écoles militaires de Bourges (EMB).
Détachement de soutien national (DSN).	Strasbourg.	Commandant du détachement de soutien national (France).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
École d'état-major (EEM).	Compiègne.	Directeur général de l'administration et des ressources de l'EEM (5).	Général directeur de l'EEM.
Centre d'entraînement des brigades (CEB).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le CEB.	Général commandant le CCPF.
Groupement recrutement sélection (GRS).	Nancy.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).
Lycée militaire.	Autun.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la formation et des écoles (DRHAT/SDFE).
Régiment de marche du Tchad (RMT).	Colmar.	Commandant le RMT.	Général commandant la 2e BB.

- (1) Formation réorganisée en groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Lille à compter du 1er janvier 2011.
 (2) Formation réorganisée en GSBdD de Metz à compter du 1er janvier 2011.
 (3) Comprendre le titulaire du commandement.
 (4) Si le commandement est étranger se reporter à l'annexe II.
 (5) A la fin du temps de commandement se reporter à l'annexe II.

5. RÉGION TERRE SUD-OUEST.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
9e bataillon de soutien aéromobile (9e BSAM) (1).	Montauban.	Commandant la 9e BSAM.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
126e régiment d'infanterie (126e RI).	Brive-la-Gaillarde.	Commandant le 126e RI.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
15e bataillon du train (15e BT).	Limoges.	Commandant le 15e BT.	Général commandant l'état-major de force n° 4 (EMF 4).
17e groupe d'artillerie (17e GA).	Biscarosse.	Commandant le 17e GA.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
17e régiment du génie parachutistes (17e RGP).	Montauban.	Commandant le 17e RGP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
1er régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP).	Pamiers.	Commandant le 1er RCP.	Général commandant la 11e BP.
1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP).	Tarbes.	Commandant le 1er RHP.	Général commandant la 11e BP.
1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMa).	Bayonne.	Commandant le 1er RPIMa.	Général commandant la brigade des forces spéciales terre (BFST).
1er régiment d'infanterie de marine (1er RIMa).	Angoulême.	Commandant le 1er RIMa.	Général commandant la 3e BM.
1er régiment du train parachutistes (1er RTP).	Toulouse.	Commandant le 1er RTP.	Général commandant la 11e BP.
31e régiment du génie (35e RG).	Castelsarrasin.	Commandant le 35e RG.	Général commandant la 3e BM.
35e régiment d'artillerie parachutistes (35e RAP).	Tarbes.	Commandant le 35e RAP.	Général commandant la 11e BP.
3e régiment du matériel (3e RMAT) (2).	Muret.	Commandant le 3e RMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
48e régiment de transmissions (48e RT).	Agen.	Commandant le 48e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (4e GLCAT).	Toulouse.	Commandant le 4e GLCAT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
503e régiment du train (503e RT).	Saint-Médard-en-Jalles.	Commandant le 503e RT.	Général commandant la 1re BL.
515e régiment du train (515e RT).	Brie.	Commandant le 515e RT.	Général commandant la 1re BL.
	La Rochelle.		

519e régiment du train (519e RT).		Commandant le 519e RT.	Colonel commandant le centre de coordination du transit maritime (CCTM).
57e bataillon d'infanterie (57e BI) (3).	Bordeaux.	Commandant le 57e BI.	Chef d'état-major de la région terre Sud-Ouest (RT SO).
5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC).	Uzein.	Commandant le 5e RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du commandement des forces terrestres (CFT).
8e régiment de parachutistes de marine (8e RPIMa).	Castres.	Commandant le 8e RPIMa.	Général commandant la 11e BP.
Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO).	La Cavalerie.	Commandant le 8e RPIMa.	Général commandant le CCPF.
4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4e RHFS).	Pau.	Commandant le 4e RHFS.	Général commandant la BFST.
École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) - base école.	Dax.	Commandant l'EALAT - base école.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).
École des troupes aéroportées (ETAP).	Pau.	Commandant l'ETAP.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan.
Groupeement recrutement et sélection (GRS).	Bordeaux.	Commandant le GRS.	Général sous directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).
Régiment d'infanterie chars de marine (RICM).	Poitiers.	Commandant le RICM.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
(1) Dont détachements de Marseille-Marignane. (2) Dont détachement de Vayres. (3) Formation réorganisée pour partie en antenne du site Bordeaux du groupeement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Bordeaux-Mérignac à compter du 1er janvier 2011.			

6. RÉGION TERRE SUD-EST.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU(AM 2).
13e base de soutien du matériel (13e BSMAT).	Clermont-Ferrand.	Commandant le 13e BSMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
13e bataillon de chasseurs alpins (13e BCA).	Barby.	Commandant le 13e BCA.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
4e régiment de dragons (4e RD).	Carnoux-en-Provence.	Commandant le 4e RD.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
1er régiment de chasseurs d'Afrique (1er RCA).	Canjuers.	Commandant le 1er RCA.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
1er régiment de spahis (1er RS).	Valence.	Commandant le 1er RS.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
1er régiment étranger (1er RE).	Aubagne.	Commandant le 1er RE.	Général commandant la légion étrangère (COMLE).
1er régiment étranger de cavalerie (1er REC).	Orange.	Commandant le 1er REC.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
1er régiment étranger du génie (1er REG).	L'Ardoise.	Commandant le 1er REG.	Général commandant la 6e BLB.

21e régiment d'infanterie de marine (21e RIMa).	Fréjus.	Commandant le 21e RIMa.	Général commandant la 6e BLB.
25e régiment du génie de l'air (25e RGA).	Istres.	Commandant le 25e RGA.	Général commandant les formations du génie de l'air.
27e bataillon de chasseurs alpins (27e BCA).	Cran Gevrier.	Commandant le 27e BCA.	Général commandant la 27e BIM.
28e régiment de transmissions (28e RT).	Issoire.	Commandant le 28e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
2e régiment étranger du génie (2e REG).	Saint-Christol.	Commandant le 2e REG.	Général commandant la 27e BIM.
2e régiment étranger parachutistes (2e REP).	Calvi.	Commandant le 2e REP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
2e régiment étranger d'infanterie (2e REI).	Nîmes.	Commandant le 2e REI.	Général commandant la 6e BLB.
3e régiment d'artillerie de marine (3e RAMa).	Canjuers.	Commandant le 3e RAMa.	Général commandant la 6e BLB.
3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3e RPIMa).	Carcassonne.	Commandant le 3e RPIMa.	Général commandant la 11e BP.
3e régiment médical (3e R.Med).	La Valbonne Beligneux.	Commandant le 3e R.Med.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
4e régiment de chasseurs (4e RCh).	Gap.	Commandant le 4e RCh.	Général commandant la 27e BIM.
4e régiment du matériel (4e RMAT).	Nîmes.	Commandant le 4e RMAT.	Général directeur du SMITer.
4e régiment étranger (4e RE).	Castelnaudary.	Commandant le 4e RE.	Général COMLE.
54e régiment d'artillerie (54e RA).	Hyères.	Commandant le 54e RA.	Général commandant la 7e BB.
5e bataillon du matériel (5e BMAT).	Draguignan.	Commandant le 5e BMAT.	Général directeur du SMITer.
68e régiment d'artillerie d'Afrique (68e RAA).	La Valbonne Beligneux.	Commandant le 68e RAA.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
7e bataillon de chasseurs alpins (7e BCA).	Bourg-Saint-Maurice.	Commandant le 7e BCA.	Général commandant la 27e BIM.
7e régiment du matériel (7e RMAT).	Lyon.	Commandant le 7e RMAT.	Général directeur du SMITer.
92e régiment d'infanterie (92e RI).	Clermont-Ferrand.	Commandant le 92e RI.	Général commandant la 3e BM.
93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM).	Varces.	Commandant le 93e RAM.	Général commandant la 27e BIM.
Centre national d'entraînement commando (CNEC).	Mont-Louis.	Commandant le CNEC.	Général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).
Centre parachutiste d'instruction spécialisée (CPIS).	Perpignan.	Commandant le CPIS.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) - base école Le Luc.	Le Cannet-des-Maures. Le Luc.	Commandant l'EALAT - base école Le Luc.	Général commandant l'EALAT.

École franco-allemande (EFA) de formation des équipages Tigre, partie française.	Le Cannet-des-Maures.	Commandant l'école franco-allemande (EFA partie française) ou commandant en second si le chef de corps n'est pas français (1) (2).	Général commandant l'EALAT.
École militaire de haute montagne (EMHM).	Chamonix.	Commandant l'EMHM.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan.
G r o u p e m e n t d'aguerrissement montagne (GAM).	Modane.	Commandant le 13e BCA.	Général commandant le CCPF.
Groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT).	Valence.	Commandant le GAMSTAT.	Général directeur de la section technique de l'armée de terre (STAT).
Groupement de camp de Canjuers (GTC).	Canjuers.	Commandant le GTC.	Général adjoint major au général commandant la région terre Sud-Est (RT SE).
Groupement recrutement sélection (GRS).	Lyon.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).
Lycée militaire.	Aix-en-Provence.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la formation et des écoles (DRHAT/SDFE).
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5 (UIISC 5).	Corte.	Commandant l'UIISC 5.	Commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 (UIISC 7).	Brignoles.	Commandant l'UIISC 7.	COMFORMISC.

(1) Comprendre le titulaire du commandement.

(2) Si le commandant est étranger se reporter à l'annexe II.

7. BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
1er groupement d'incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).	Paris.	Commandant le 1er groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
2e groupement d'incendie de la BSPP.	Paris.	Commandant le 2e groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
3e groupement d'incendie de la BSPP.	Courbevoie.	Commandant le 3e groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
Groupement des services de la BSPP.	Paris.	Commandant le groupement des services de la brigade de sapeurs pompiers.	Colonel adjoint territorial.
Groupement formation instruction de la BSPP.	V i l l e n e u v e Saint-Georges.	Commandant le groupement formation instruction.	Colonel adjoint territorial.

ANNEXE II.

LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 1ER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT RATTACHÉS.

1. RÉGION TERRE ÎLE-DE-FRANCE.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information et de communication de l'armée de terre (CCSAT).	Kremlin-Bicêtre.	Chef du CCSAT.	Général major général de l'armée de terre.
Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF).	Paris.	Colonel commandant la division « appui-documentation ».	Général directeur du CDEF.
Centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre (CPSIAT).	Kremlin-Bicêtre.	Directeur du CPSIAT.	Général major général de l'armée de terre.
Centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre (CRISAT).	Paris.	Chef du CRISAT.	Général major général de l'armée de terre.
Centre interarmées de coordination de la logistique en opérations - centre de mise en œuvre (CICLO/CMO).	Brétigny-sur-Orge.	Commandant le CICLO/CMO.	Général adjoint major au général commandant la région terre Île-de-France (RT IDF).
Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT).	Paris.	Chef d'état-major du CESAT.	Général commandant le CESAT.
Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).	Villacoublay.	Chef d'état-major du COMALAT.	Général commandant le COMALAT.
Conservatoire de musique militaire de l'armée de terre (CMMAT).	Versailles.	Directeur du CMMAT.	Général adjoint major au général commandant la RT IDF.
Détachement d'appui à la numérisation de l'espace de bataille (DET APP NEB).	Versailles.	Sous-directeur organisation de la STAT.	Général directeur de la STAT.
Détachement du soutien de Rambouillet (DSR) (1).	Rambouillet.	Chef du détachement de soutien.	Général adjoint major au général commandant la RT IDF.
Direction centrale du matériel (DCMAT).	Versailles.	Officier chargé de la fonction administrative.	Directeur adjoint au directeur central du matériel de l'armée de terre.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) (2).	Paris.	Colonel premier adjoint au général directeur du personnel militaire de l'armée de terre.	Général directeur de la DRHAT.

État-major de la 1re brigade logistique (EM/1re BL).	Montlhéry.	Chef d'état-major de la 1re BL.	Général commandant la 1re BL.
État-major de la région terre Ile-de-France (EM/RT IDF).	Saint-Germain-en-Laye.	Chef de la division administration ressources.	Chef d'état-major de la RT IDF.
État-major de l'armée de terre (EMAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès du major général.	Général major général de l'armée de terre.
État-major du commandement des formations militaires de la sécurité civile (EM/COMFORMISC).	Asnières-sur-Seine.	Chef d'état-major du COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.
Inspection de l'armée de terre (IAT).	Paris.	Chef d'état-major de l'IAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.
Inspection du service de santé pour l'armée de terre (ISSAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès de l'inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.	Général inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.
Section technique de l'armée de terre (STAT).	Versailles.	Sous-directeur organisation.	Général directeur de la STAT.
Service de la trésorerie aux armées.	Paris.	Chef du bureau de liaison de la trésorerie aux armées.	Payeur général de la trésorerie aux armées.
Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer) (3).	Versailles.	Colonel second adjoint du SMITer.	Général directeur du SMITer.
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).	Versailles.	Officier chargé de la fonction administrative de la SIMMT.	Général directeur central de la SIMMT.
(1) À défaut de prise en compte au titre d'un autre arrêté.			
(2) Dont le détachement de Tours.			
(3) Dont le centre de formation initiale militaire de Nîmes.			

2. RÉGION TERRE NORD-OUEST.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Direction régionale du matériel (DIRMAT).	Rennes.	Directeur adjoint.	Directeur régional du matériel en RT NO.
785e compagnie de guerre électronique (785e CGE).	Orléans.	Commandant le 43e bataillon de transmissions (43e BT).	Général sous-chef plans et programmes de la division plans et programmes de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).
Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) (1).	Coëtquidan.	Général adjoint au général commandant les ESCC.	Général commandant les ESCC.
École des transmissions.	Rennes.	Colonel adjoint au général commandant l'école de transmissions ou colonel le plus ancien.	Général commandant l'école de transmissions.
École du génie.	Angers.	Colonel adjoint au général commandant l'école du génie ou colonel le plus ancien.	Général commandant l'école du génie.

Écoles militaires de Bourges (EMB).	Bourges.	Général adjoint au général commandant les EMB ou colonel le plus ancien.	Général commandant les EMB.
Écoles militaires de Saumur.	Saumur.	Colonel adjoint au général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie ou colonel le plus ancien.	Général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.
État-major de la région terre Nord-Ouest (EM/RT NO).	Rennes.	Commandant de division de l'état-major le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Chef d'état-major de la RT NO.

(1) Comprend l'école d'administration militaire et le détachement « terre » de l'école des fourriers de la marine localisé à Querqueville.

3. RÉGION TERRE NORD-EST.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant en second du BCS si le commandant du BCS n'est pas français (1).	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
Bataillon du quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRR-E).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national si le commandant du BQG CRR-E n'est pas français (1).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
Brigade d'aide au commandement (BAC).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national (France).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre (CFA PTL).	Fassberg (Allemagne).	Commandant en second le CFA/PTL, si le commandant du CFA/PTL n'est pas français (1).	Général commandant les écoles militaires de Bourges (EMB) et l'école du train.
Commission nationale de contrôle interarmes (CNCIA).	Châlons-en-Champagne.	Chef de la CNCIA.	Général commandant le CCPF.
Direction régionale du matériel (DIRMAT).	Metz.	Directeur adjoint.	Directeur régional du matériel en région terre Nord-Est (RT NE).
École d'état-major (EEM).	Compiègne.	Colonel adjoint au général directeur de l'EEM ou officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Général directeur de l'EEM.
État-major de force n° 1 (EMF 1).	Besançon.	Chef d'état-major de l'EMF 1.	Général commandant l'EMF 1.
État-major de la 2e brigade blindée (EM/2e BB) (2).	Illkirch-Graffenstaden.	Chef d'état-major de la 2e BB.	Général commandant la 2e BB.
État-major de la 1re brigade mécanisée (EM/1re BM).	Châlons-en-Champagne.	Chef d'état-major de la 1re BM.	Général commandant la 1re BM.
	Besançon.		

État-major de la 7e brigade blindée (EM/7e BB) (3).		Chef d'état-major de la 7e BB.	Général commandant la 7e BB.
État-major de la brigade de renseignement (4).	Haguenau.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	Général commandant la brigade de renseignement.
État-major de la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).	Douai.	Chef d'état-major de la BTAC.	Général commandant la BTAC.
État-major de la brigade franco-allemande (EM/BFA) partie française.	Müllheim.	Chef d'état-major s'il est français, sinon chef du bureau opérations.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
État-major de la région terre Nord-Est (EM/RT NE).	Metz.	Commandant de division de l'état-major le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Chef d'état-major de la RT NE.
État-major du commandement des centres de préparation des forces (EM/CCPF).	Mailly-le-Camp.	Chef d'état-major du CCPF.	Général commandant le CCPF.
État-major du corps de réaction rapide européen (CRR-E).	Strasbourg.	Chef de détachement de soutien national France.	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
État-major du commandement des forces terrestres (EM/CFT).	Lille.	Colonel adjoint au chef d'état-major du CFT.	Chef d'état-major du CFT.
Quartier général du corps de réaction rapide France (QG CRR-Fr).	Lille.	Général chef d'état-major du général commandant le QG CRR-Fr.	Général commandant le QG CRR-Fr.

- (1) Si le commandant est français se reporter à l'annexe I.
(2) Dont le centre de formation initiale militaire de Valdahon.
(3) Dont les centres de formations initiales militaires de Verdun et de Carpiagne.
(4) Dont le centre de formation initiale militaire de Bitche.

4. RÉGION TERRE SUD-OUEST.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Direction régionale du matériel (DIRMAT).	Bordeaux.	Directeur adjoint.	Directeur régional du matériel en région terre Sud-Ouest (RT SO).
État-major de la 9e brigade légère blindée de marine (EM/9e BLBMa) (1).	Poitiers.	Chef d'état-major de la 9e BLBMa.	Général commandant la 9e BLBMa.
État-major de force n° 4 (EMF 4).	Limoges.	Chef d'état-major de l'EMF 4.	Général commandant l'EMF 4.
État-major de la 11e brigade parachutiste (EM/11e BP) (2).	Balma.	Chef d'état-major de la 11e BP.	Général commandant la 11e BP.
État-major de la 3e brigade mécanisée (EM/3e BM) (3).	Limoges.	Chef d'état-major de la 3e BM.	Général commandant la 3e BM.
État-major de la brigade des forces spéciales terre (EM/BFST).	Pau.	Chef d'état-major de la BFST.	Général commandant de la BFST.

État-major de la région terre Sud-Ouest (EM/RT SO).	Bordeaux.	Commandant de division de l'état-major le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Chef d'état-major de la RT SO.
École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).	Saint-Maixent-l'École.	Colonel adjoint au général commandant l'ENSOA.	Général commandant l'ENSOA.

(1) Dont le centre de formation initiale militaire de Coëtquidan.
(2) Dont le centre de formation initiale militaire de Caylus.
(3) Dont le centre de formation initiale militaire d'Angoulême.

5. RÉGION TERRE SUD-EST.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major de force n° 3 (EMF 3).	Marseille.	Chef d'état-major de l'EMF 3.	Général commandant l'EMF 3.
État-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne (EM/27e BIM) (1).	Varces.	Chef d'état-major de la 27e BIM.	Général commandant la 27e BIM.
État-major de la 6e brigade légère blindée (EM/6e BLB) (2).	Nîmes.	Chef d'état-major de la 6e BLB.	Général commandant la 6e BLB.
État-major de la région terre Sud-Est (EM/RT SE).	Lyon.	Commandant de division de l'état-major le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Chef d'état-major de la RT SE.
État-major du commandement de la légion étrangère (EM/COMLE).	Aubagne.	Chef d'état-major du COMLE.	Général COMLE.
Écoles militaires de Draguignan.	Draguignan.	Colonel adjoint au général commandant les écoles militaires de Draguignan ou colonel le plus ancien.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan.
Groupement interarmées des affaires civilo-militaires (GIACM).	Lyon.	Commandant du GIACM.	Général adjoint major au général commandant la RT SE.

(1) Dont le centre de formation initiale militaire de Gap.
(2) Dont le centre de formation initiale militaire de Fréjus.

6. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major EUROFOR.	Florence.	Officier français le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Général sous-chef emploi soutien de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) de Paris.	Territoire de la région terre Île-de-France (RT IDF).	Chef de l'EMIAZD de Paris.	Officier général de la zone de défense (OGZD) de Paris.
EMIAZD Est.	Zone de défense Est.	Chef de l'EMIAZD Est.	OGZD Est.
EMIAZD Nord.	Zone de défense Nord.	Chef de l'EMIAZD Nord.	OGZD Nord.

EMIAZD Ouest.	Zone de défense Ouest.	Chef de l'EMIAZD Ouest.	OGZD Ouest.
EMIAZD Sud.	Zone de défense Sud.	Chef de l'EMIAZD Sud.	OGZD Sud.
EMIAZD Sud-Est.	Zone de défense Sud-Est.	C h e f d e l' E M I A Z D Sud-Est.	OGZD Sud-Est.
EMIAZD Sud-Ouest.	Zone de défense Sud-Ouest.	C h e f d e l' E M I A Z D Sud-Ouest.	OGZD Sud-Ouest.

ANNEXE III.

LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 1ER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT DÉTACHÉS.

DISPOSITIF/GROUPEMENT.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Dispositif d'astreinte estivale en matière de lutte contre les feux de forêts.	Nogent-le-Rotrou.	Chef du dispositif d'astreinte estivale.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
Groupelement organique de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) dans le Sud de la France.	Brignoles.	Chef du détachement.	Général COMFORMISC.
GOLFF en Corse.	Corte.	Chef du détachement.	Général COMFORMISC.